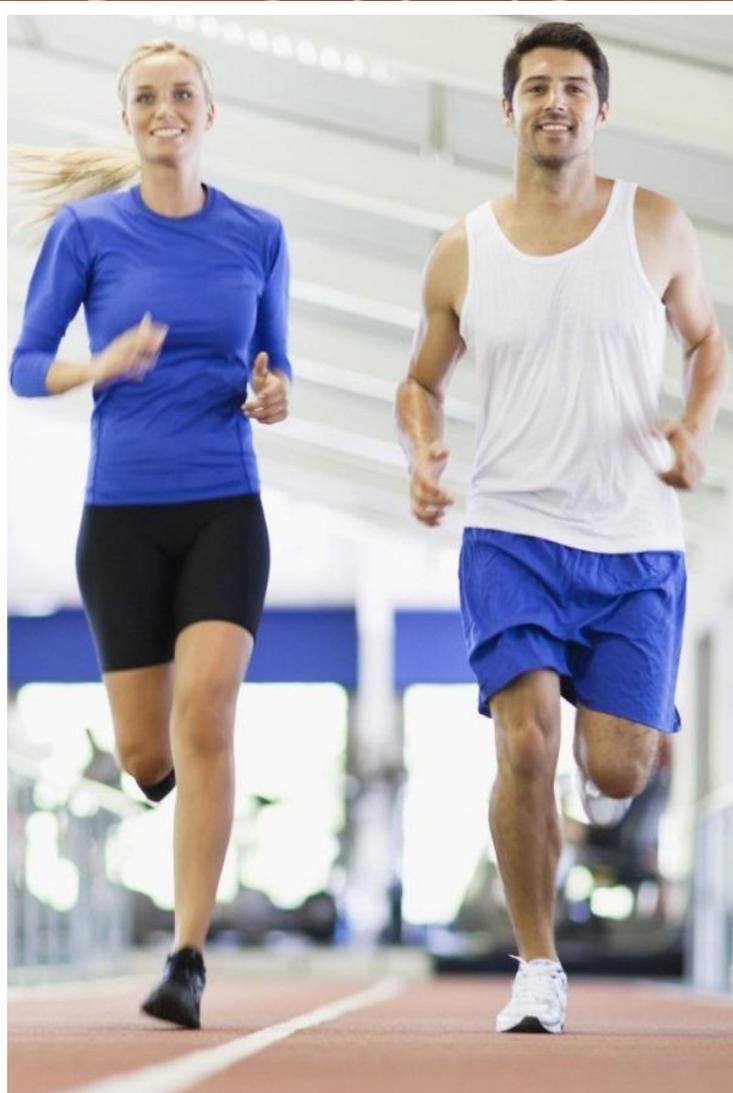
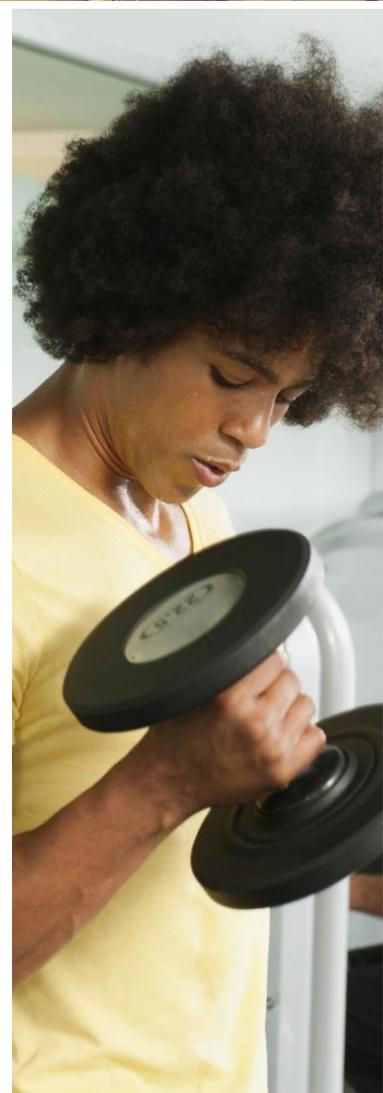


# STADE MAURICE CHEVALIER



**ADHESION SAISON 2025-2026**

# SOMMAIRE

[Horaires et Dates de reprise](#)

[Coordonnées de l'AC Cannes](#)

[Les étapes de l'inscription \(nouvel adhérent\)](#)

[Les étapes de l'inscription \(renouvellement\)](#)

[Le dossier DECOUVERTE \(2015 – 2021\)](#)

[Le dossier MINEUR \(2007 – 2014\)](#)

[Le dossier MAJEUR \(2006 et Avant\)](#)

[Le paiement](#)

[Validation Licence \(nouvel adhérent\)](#)

[Renouvellement Licence](#)

[Le Règlement Intérieur](#)

[La boutique AC Cannes](#)

[Le Mécénat](#)

[Le Bénévolat](#)

[Inclus avec la licence FFA](#)

# HORAIRES ET DATES DE REPRISE



# SAISON 2025 - 2026

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
<b>ACCUEIL BUREAUX</b>	DE 17H00 A 19H00	DE 15H00 A 19H00	DE 13H00 A 18H00	DE 15H00 A 19H00	DE 15H00 A 18H00	DE 09H30 A 14H30	
<b>ATHLE BABY</b> (2020/2021) 10/09/25			DE 14H30 A 15H30				
<b>EVEIL ATHLETIC</b> (2017 / 2019) 06/09/25						DE 10H00 A 12H00	
<b>POUSSIN(E)S</b> (2015/2016) 06/09/25			DE 14H00 A 16H00			DE 10H00 A 12H00	
<b>BENJAMIN(E)S / MINIMES</b> (2011 / 2014) 06/09/25			DE 16H00 A 18H00			DE 14H30 A 16H30	
<b>ATHLE FIT</b> (→ 2010) 02/09/25		DE 18H00 A 20H00		DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00		
<b>ATHLE-SANTE</b> (→ 2010) 06/09/25				DE 18H30 A 20H00		DE 10H15 A 12H00	
<b>MARCHE NORDIQUE</b> (→ 2010) 01/09/25	DE 18H30 A 20H30	DE 08H30 A 10H30		DE 18H15 A 19H15	DE 08H30 A 10H30		
<b>DEMI-FOND /RUNNING MARCHE ATHLE.</b> (→ 2010) 02/09/25		DE 18H30 A 20H00		DE 18H30 A 20H00			<b>MATIN</b> SORTIE NATURE
<b>SP. LONG 1/2 F. COURT</b> (→ 2010) 01/09/25	DE 18H00 A 20H00		DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00		<b>MATIN</b> SORTIE NATURE
<b>SPRINT COURT HAIES</b> (→ 2010) 02/09/25		DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00		DE 18H00 A 20H00	DE 12H15 A 14H15	
<b>LANCERS</b> (→ 2010) 02/09/25		DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00		
<b>SAUT HAUTEUR</b> (→ 2010) 02/09/25		DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00		
<b>SAUT A LA PERCHE</b> (→ 2010) 02/09/54		DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00		DE 18H00 A 20H00	DE 12H00 A 14H00	
<b>LONGUEUR / TRIPLE</b> (→ 2010) 01/09/25	DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00		DE 18H00 A 20H00		DE 12H00 A 14H00	
<b>E. COMBINEES</b> (→ 2010) 01/09/25	DE 18H00 A 20H00	DE 10H00 A 12H00					
<b>ATHLE MASTERS</b> (→ 1991) 01/09/25	DE 18H00 A 20H00		DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00		<b>MATIN</b> SORTIE NATURE

# COORDONNEES DE L'AC CANNES



Pour la SAISON 2025 – 2026:

La réouverture des bureaux aura lieu le mardi 26 Août 2025.

Les horaires : [lien vers le site internet](#)

<b>Lundi :</b>	17h00 à 19h00
<b>Mardi :</b>	15h00 à 19h00
<b>Mercredi :</b>	13h00 à 18h00
<b>Jeudi :</b>	15h00 à 19h00
<b>Vendredi :</b>	15h00 à 18h00
<b>Samedi :</b>	09h30 à 14h30

✚ En cours d'année, les bureaux pourront être fermés à ces horaires si nous sommes mobilisés sur des compétitions ou organisations.

Vous pouvez également nous joindre par mail :

**ac.cannes@wanadoo.fr**

Vous pouvez également nous joindre par téléphone au :

**04 93 47 03 54**

Vous trouverez également toutes les informations sur le site internet :

**<https://www.accannes.fr/>**

# LES ETAPES DE L'INSCRIPTION (NOUVEL ADHERENT)



## 1 - REMISE DU DOSSIER D'ADHESION

- ❖ Dépôt à l'AC Cannes
- ❖ Envoi par mail à [ac.cannes@wanadoo.fr](mailto:ac.cannes@wanadoo.fr) (format pdf)

## 2 - PAIEMENT



- ❖ En ligne (site ACC Helloasso)
- ❖ Par virement bancaire
- ❖ Par chèque (sur place)
- ❖ Par CB **+4€** (sur place)
- ❖ En espèces (sur place)

## 4 - VALIDATION LICENCE

- ❖ Informations licenciés
- ❖ Conditions assurances
- ❖ Code Ethique
- ❖ Parcours de Prévention Santé (majeurs)



## 3 - SAISIE DE LA LICENCE FFA



- ❖ Mail de [adherent@athle.fr](mailto:adherent@athle.fr)
- ❖ Accès à l'espace Adhérent : <http://www.athle.fr/acteur>

## 5 - LICENCE VALIDE

- ❖ Réception par mail, téléchargeable à partir de l'Espace Adhérent
- ❖ Numéro de licence attribué (nécessaire pour toute compétition)
- ❖ Valide jusqu'au 31/08/2026



# LES ETAPES DE L'INSCRIPTION (RENOUVELLEMENT)



## 1 – RENOUELEMENT LICENCE

- ❖ Accès à l'espace Adhèrent : <http://www.athle.fr/acteur>
- ❖ Renseigner le formulaire de renouvellement (Menu Licence)



## 2 - REMISE DU DOSSIER D'ADHESION

- ❖ Dépôt à l'AC Cannes
- ❖ Envoi par mail à [ac.cannes@wanadoo.fr](mailto:ac.cannes@wanadoo.fr) (format pdf)

## 4 – VALIDATION DE LA LICENCE FFA



- ❖ Mail de [adherent@athle.fr](mailto:adherent@athle.fr)

## 3 – PAIEMENT

- ❖ En ligne (site ACC Helloasso)
- ❖ Par virement bancaire
- ❖ Par chèque (sur place)
- ❖ Par CB +4€ (sur place)
- ❖ En espèces (sur place)



## 5 – LICENCE VALIDE

- ❖ Réception par mail, téléchargeable à partir de l'Espace Adhèrent
- ❖ Numéro de licence attribué (nécessaire pour toute compétition)
- ❖ Valide jusqu'au 31/08/2026



# DOSSIER ATHLE DECOUVERTE 2015-2021



Chaque dossier doit contenir :

- Le formulaire d'adhésion Saison 2025-2026 renseigné et signé avec photo
- L'attestation d'avoir renseigné le questionnaire santé ou un certificat médical
- Une copie de pièce d'identité de l'enfant (si nouvelle adhésion)
- Les justificatifs donnant droit à une réduction (code Pass'Sport)
- Le choix du maillot (obligatoire pour la première inscription ou pour renouvellement)
- Le paiement (voir § paiement)



ATHLE LABEL OR  
AC CANNES  
ATHLE CLUB DE CANNES

L'ACC a obtenu en 2024 les Labels de la FFA pour les secteurs suivants :

**ASSURANCES**  
L'ACC CANNES a opté pour l'assurance Responsabilité Civile (RC) proposée par la FFA. L'ACC CANNES inclut dans l'adhésion la souscription au contrat d'assurance individuelle Accident et Assistance proposée par la FFA et couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut exposer le licencié.

**LE REGLEMENT INTERIEUR ACC**  
Il s'applique à tout adhérent de l'association. Il est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait au fonctionnement pratique des activités de l'Association. Il est consultable sur le site internet du club : [www.accannes.fr/le-club/reglement-interieur/](http://www.accannes.fr/le-club/reglement-interieur/)

**FORMULAIRE D'ADHESION**  
POUR LES MINEURS (DE 2015 A 2021)  
**Saison 2025—2026**

Stade et avenue Maurice Chevalier  
06150 CANNES LA BOCCA  
Tél : 04 93 47 03 54 - Mail : [ac.cannes@wanadoo.fr](mailto:ac.cannes@wanadoo.fr)  
Internet : <https://www.accannes.fr/>



PHOTO  
Obligatoire

**CADRE RÉSERVE AC CANNES**

Remis le :  
Renouvellement : OUI  NON   
N° de Licence : ..... Cat : .....

Groupe :  
Certificat Médical  Pièce d'Identité   
Attestation Santé  N°PS : .....

Espèces  Pass' Sport  Helloasso   
Chèques  Carte Banc.  Virement   
Banque : .....

N° Chèque 1 : ..... €  
N° Chèque 2 : ..... €  
N° Chèque 3 : ..... €  
N° de Dossier : .....

**Licence Découverte**  
Maillot si besoin  
 Licence 225 €  
 Maillot 15 €

**Réduction Familles**  
 -20 € à partir de la 2<sup>ème</sup> licence (non cumulable avec le tarif étudiant)

**Possibilité de déposer 3 chèques encaissables à un mois d'intervalle**

**Les enfants seront déposés et récupérés sur le stade auprès des entraîneurs.**

Aucun remboursement de cotisation n'est possible en cours d'année, quel qu'en soit le motif.

**PARTICIPATION A LA VIE DU CLUB**  
Le club se finance également au travers de l'organisation de manifestations. Pour l'organisation de ces manifestations, indépendantes à la bonne marche du club, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés. Nous vous engageons à venir qu'une seule fois vous aurez apporté votre pierre à l'édifice. Seriez-vous d'accord pour participer en fonction de vos disponibilités à la Vie du club :  
MÈRE : Adhès. des grandes manifestations OUI  NON  PÈRE : Adhès. des grandes manifestations OUI  NON   
(Semi Marathon, Cannes Urban Trail) (Semi Marathon, Cannes Urban Trail)

Le club organise également des joutes d'athlétisme, pour le bon déroulement des compétitions. Pour ceux qui seraient intéressés par ce rôle, l'ACC Cannes accompagnera l'acquisition des compétences et à la pratique sur le stade. Renseignements auprès du secrétariat.

**QUESTIONNAIRE SANTE**

J'affirme avoir rempli le questionnaire et répondu **NON** à toutes les questions du questionnaire de santé prévu à l'article D.231-1-4-1 du code du sport (en ligne sur mon espace personnel FFA, soit en version papier jointe).

**Nom et Prénom :** .....  
en ma qualité de  père /  mère /  représentant légal  
Fait le : ..... Signature :

La Licence AC CANNES donne accès à :   
La boutique AC CANNES  
ATHLETISME Magazine & ATHLE TV

**CERTIFICAT MEDICAL**

Le certificat médical doit être daté de moins de 6 mois au moment de la prise de licence.  
Conformément aux articles L.231-2 et L.231-2-2 du Code de Sport

**Je soussigné (e) Docteur** (en toutes lettres)  
certifie que l'examen clinique ce jour de  
L'enfant : .....  
Né (e) : .....  
confirme l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme EN COMPÉTITION:  
Fait à : ..... Le : .....  
Signature et cachet du médecin

Nom : .....

Prénom : .....

Né (e) le : ..... à : .....

Fém.  Masc.  Nationalité : .....

Mail athlète : .....

Tél portable : ..... Tél fixe : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Etablissement Scolaire : .....

Licencié dans un autre club FFA en 2024-2025 : .....

Personne à prévenir en cas d'accident :  
Tél : .....

Informations (allergies...) : .....

Père : ..... Profession : .....

Mère : ..... Profession : .....

Mère : ..... Profession : .....

Mère : ..... Profession : .....

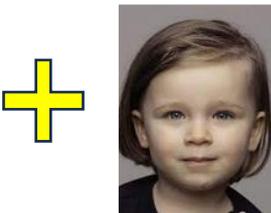
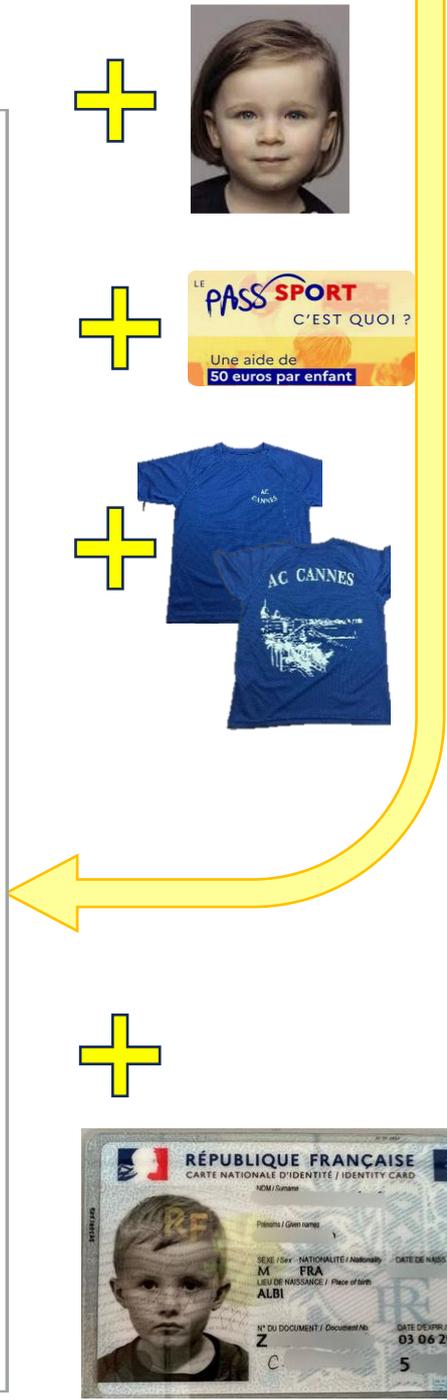
Mail : ..... Tél : .....

Mail : ..... Tél : .....

**AUTORISATION PARENTALE**

Je, soussigné, ..... en ma qualité de  
 père /  mère /  représentant légal de  
- L'autorise à pratiquer l'athlétisme au sein du Club, à suivre les entraînements, les compétitions, les stages ainsi que les activités programmées par celui-ci.  
- L'autorise à suivre tous les déplacements organisés par l'Athlétique Club de Cannes durant la saison sportive 2025/2026, soit en déplacement collectif, soit avec l'aide d'autres parents ou membres de l'association en voiture particulière. Je serais informé par convocation distribuée lors des entraînements.  
- Autorise le club (et les entraîneurs), en cas d'impossibilité de communiquer avec la personne responsable, à prendre les mesures médicales adéquates dans le cas d'un accident sportif ou de la circulation (hospitalisation).  
- Autorise le club à prendre des photos ou vidéos de mon enfant et à les diffuser dans le cadre du journal du club, de la presse, et de toutes publications promotionnelles du club (papiers ou internet).  
- Accepte le règlement intérieur de l'ACC CANNES et la réglementation FFA concernant notamment les informations d'assurance, de droit à l'image, d'information et libérées (disponibles sur notre site ou consultable au secrétariat du club).

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :**



# DOSSIER MINEUR 2007 à 2014



Chaque dossier doit contenir :

- Le formulaire d'adhésion Saison 2025-2026 renseigné et signé avec photo
- L'attestation d'avoir renseigné le questionnaire santé ou un certificat médical
- Une copie de pièce d'identité de l'enfant (si nouvelle adhésion)
- Les justificatifs donnant droit à une réduction (code Pass'Sport)
- Le choix du maillot (obligatoire pour la première inscription ou pour renouvellement)
- Le paiement (voir § paiement)



L'ACC a obtenu en 2024 les Labels de la FFA pour les secteurs suivants :

**FORMULAIRE D'ADHESION**  
POUR LES MINEURS (DE 2007 à 2014)  
**Saison 2025-2026**

Stade et avenue Maurice Chevalier  
06150 CANNES LA BOCCA  
Tél : 04 93 47 03 54 - Mail : [ac.cannes@wanadoo.fr](mailto:ac.cannes@wanadoo.fr)  
Internet : <https://www.accannes.fr/>

**PHOTO**  
(Obligatoire)



**ASSURANCES**  
L'ACC CANNES a opté pour l'assurance Responsabilité Civile (RC) proposée par la FFA.  
L'ACC CANNES inclut dans l'adhésion la souscription au contrat d'assurance individuelle Accident et Assistance proposée par la FFA et couvrant les dommages corporels encourus à la pratique sportive. Pour en savoir plus, consultez le site internet de la FFA.

**LE REGLEMENT INTERIEUR ACC**  
Il s'applique à tout adhérent de l'association. Il est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait au fonctionnement pratique des activités de l'association. Il est consultable sur le site internet du club : [www.accannes.fr/le-club/reglement-interieur/](http://www.accannes.fr/le-club/reglement-interieur/)

<input type="checkbox"/> Compétition 225 €	<input type="checkbox"/> Running 195 €
<input type="checkbox"/> Athlé Fit 225 €	<input type="checkbox"/> Athlé Santé 225 €
<input type="checkbox"/> Marche Nord 225 €	<input type="checkbox"/> Encadrement
<input type="checkbox"/> Maillot 25 €	<input type="checkbox"/> Brassière 25 €

**Réduction Familiales**  
-20 € à partir de la 2<sup>ème</sup> licence (non cumulable avec le tarif étudiant)

**Possibilité de déposer 3 chèques encasables à un mois d'intervalle**

**CADRE RÉSERVE AC CANNES**

Remis le : \_\_\_\_\_

Renouvellement :  OUI  NON

N° de Licence : \_\_\_\_\_ Cat \_\_\_\_\_

Groupe : \_\_\_\_\_

Certificat Médical  Pièce d'identité

Attestation Santé  N°PS : \_\_\_\_\_

Espèces  Pass' Sport  Helloasso

Chèques  Carte Banc.  Virement

Banque : \_\_\_\_\_

N° Chèque 1 : \_\_\_\_\_ €

N° Chèque 2 : \_\_\_\_\_ €

N° Chèque 3 : \_\_\_\_\_ €

N° de Dossier : \_\_\_\_\_

**Aucun remboursement de cotisation n'est possible en cours d'année, quel qu'en soit le motif.**

**PARTICIPATION A LA VIE DU CLUB**  
Le club se finance également au travers de l'organisation de manifestations. Pour l'organisation de ces manifestations, l'indisponibilité à la bonne marche du club, nous aurons besoin de bénévoles volontaires. Vous êtes engagés à venir si vous le pouvez. Si vous ne pouvez pas venir, nous vous remercions de votre présence et de votre soutien. Si vous souhaitez participer, merci de nous le faire savoir à l'avance.

MÈRE :  Adh. aux grandes manifestations  OUI  NON  PÈRE :  Adh. aux grandes manifestations  OUI  NON   
(Séni Marathon, Cannes Ultra Trail) (Séni Marathon, Cannes Ultra Trail)

Le club a également besoin de juges d'arbitrage pour le bon déroulement des compétitions. Pour ceux qui seraient intéressés par ces rôles, l'ACC Cannes accompagne l'acquisition des compétences et la pratique sur le stade. Renseignements auprès du secrétaire.

**QUESTIONNAIRE SANTE**

J'atteste avoir rempli le questionnaire et répondu « NON » à toutes les questions du questionnaire de santé prévu à l'article D.231-1-4-1 du code du sport (en ligne sur mon espace personnel FFA, soit en version papier jointe).

**Nom et Prénom :** \_\_\_\_\_

en ma qualité de  père /  mère /  représentant légal

Fait le : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

La Licence AC CANNES donne accès à :

- La boutique AC CANNES
- ATHLETISME Magazine & ATHLE TV



**CERTIFICAT MEDICAL**

Le certificat médical doit être daté de moins de 6 mois au moment de la prise de licence.  
Conformément aux articles L.231-2 et L.231-2-2 du Code du Sport

Jeu soussigné (e) Docteur (en toutes lettres)

certifie que l'examen clinique ce jour de

L'enfant : \_\_\_\_\_

Né (e) : \_\_\_\_\_

confirme l'absence de contre-indication à la pratique du **sport** ou de l'**athlétisme EN COMPETITION** :

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature et cachet du médecin

**AUTORISATION PARENTALE**

Je, soussigné, \_\_\_\_\_ en ma qualité de  père /  mère /  représentant légal de \_\_\_\_\_

- L'autorise à pratiquer l'athlétisme au sein du Club, à suivre les entraînements, les compétitions, les stages ainsi que les activités programmées par celui-ci.

- L'autorise à suivre tous les déplacements organisés par l'Athlétique Club de Cannes durant la saison sportive 2025/2026, soit en déplacement collectif, soit avec l'aide d'autres parents ou membres de l'association en voiture particulière. Je serais informé par convocation distribuée lors des entraînements.

- Autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang, conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage

- Autorise le club (et les entraîneurs), en cas d'impossibilité de communiquer avec la personne responsable, à prendre les mesures médicales adéquates dans le cas d'un accident sportif ou de la circulation (hospitalisation)

- Autorise le club à prendre des photos ou vidéos de mon enfant et à les diffuser dans le cadre du journal du club, de la presse, et de toutes publications promotionnelles du club (papiers ou internet).

- Accepte le règlement intérieur de l'ACC CANNES et la réglementation FFA concernant notamment les informations d'assurance, de droit à l'image, d'informaticque et libertés (disponibles sur notre site ou consultable au secrétariat du club)

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :**



# DOSSIER MAJEUR 2006 et Avant



Chaque dossier doit contenir :

- + Le formulaire d'adhésion Saison 2025-2026 renseigné et signé avec photo
- + Une copie de pièce d'identité (si nouvelle adhésion)
- + Les justificatifs donnant droit à une réduction (code Pass'Sport, carte étudiant)
- + Le choix du maillot (obligatoire pour la première inscription Compétition ou Running)
- + Le paiement (voir § paiement)



**FORMULAIRE D'ADHESION**  
POUR LES MAJEURS (2006 ET AVANT)  
**Saison 2025—2026**

Stade et avenue Maurice Chevalier  
06150 CANNES LA BOCCA  
Tél : 04 93 47 03 54 – Mail : acc.cannes@wanadoo.fr  
Internet : <https://www.accannes.fr/>



**PHOTO**  
(Obligatoire)

**ASSURANCES**  
L'ACC CANNES a opté pour l'assurance Responsabilité Civile (RC) proposée par la FFA.  
L'ACC CANNES inclut dans l'adhésion la souscription au contrat d'assurance individuelle Accident et Assistance proposée par la FFA et couvrant les dommages corporels acquis lors de la pratique sportive par l'adhésionnaire licencié.

**LE REGLEMENT INTERIEUR ACC**  
Il s'applique à tout adhérent de l'association. Il est destiné à fixer les droits points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait au fonctionnement pratique des activités de l'Association. Il est consultable sur le site internet du club : [www.accannes.fr/fr-club/reglement-interieur/](http://www.accannes.fr/fr-club/reglement-interieur/)

**Compétition** 225 €  
 Running 195 €  
 Athlé Fit 225 €  
 Athlé Santé 225 €  
 Marche Nord. 225 €  
 Encadrement

**Maillot** 25 €  
 Brassière 25 €

**Réduction Etudiant**  
 - 50 € (Justificatif Post Bac)  
 non cumulable avec le tarif familles

**Réduction Familiales**  
 - 20€ à partir de la 2<sup>e</sup> licence

**CADRE RESERVE AC CANNES**

Remis le : \_\_\_\_\_  
 Renouvellement :  OUI  NON   
 N° de Licence : \_\_\_\_\_ Cat. \_\_\_\_\_  
 Groupe : \_\_\_\_\_  
 Certificat Médical  Pièce d'identité   
 Attestation Santé  N°PS \_\_\_\_\_  
 Espèces  Pass' Sport  Hello asso   
 Chèques  Carte Banc.  Virement   
 Banque : \_\_\_\_\_  
 N° Chèque 1 : \_\_\_\_\_ €  
 N° Chèque 2 : \_\_\_\_\_ €  
 N° Chèque 3 : \_\_\_\_\_ €  
 N° de Dossier : \_\_\_\_\_

**Possibilité de déposer 3 chèques encaissables à un mois d'intervalle**  
 Aucun remboursement de cotisation n'est possible en cours d'année, quel qu'en soit le motif.

**PARTICIPATION A LA VIE DU CLUB**  
 Le club a aussi en charge plusieurs tâches. Pour l'organisation de ces tâches, indispensables à la bonne marche du club, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés, même si vous vous engagez à ne venir qu'une seule fois vous aurez apporté votre pierre à l'édifice. Sélectionnez-vous d'accord pour participer en fonction de vos disponibilités à la vie du club.

Aide lors des grandes manifestations (Cannes Urban Trail, Semi Marathon, etc.)  
 OUI  NON   
 Le club a également besoin de juges d'athlétisme, pour le bon déroulement des compétitions. Pour ceux qui seraient intéressés par ce rôle, l'ACC Cannes accompagne à l'acquisition des compétences et à la pratique sur le stade.  
 Renseignements auprès du secrétariat.

La Licence ACC CANNES donne accès à :  
 La boutique ACC CANNES  
 ATHLETISME Magazine & ATHLE TV

A compter du 1<sup>er</sup> Sept. 2023, le certificat médical est remplacé par le Parcours Prévention Santé, à renseigner sur l'Espace Personnel du Licencié pour que la licence puisse être validée par le club.  
 => 1<sup>ère</sup> licence : A partir des codes d'accès reçus par mail  
 => Renouvellement : Sur votre Espace Licencié ([www.athle.fr](http://www.athle.fr))

**Renseignez les rubriques :**

- Profil : Mon Profil & Infos complémentaires (si besoin)
- Licence : Licence ou Formulaire de renouvellement

**Remplir Les 5 étapes :**

- Choix du formulaire
- Identité
- Assurance et Code Ethique
- Mes Préférences
- Parcours de prévention Santé (composé de 5 étapes)



# LE PAIEMENT



En ligne :  helloasso



ou



- ✚ Via le site internet AC Cannes et Helloasso (plateforme au service des associations, qui propose une contribution financière facultative)
- ✚ Paiement en une fois uniquement
- ✚ Montant à indiquer en fonction de la licence et des options maillot

## Par virement bancaire :

- ✚ Paiement en une fois uniquement
- ✚ Préciser dans l'intitulé du virement le nom de l'adhérent

IBAN										
FR76	1831	5100	0008	0009	3173	128				
BIC										
C	E	P	A	F	R	P	P	8	3	1

## Par chèque (sur place) :

- ✚ Possibilité de choisir en un paiement en une fois, ou en 3 fois (3 mois d'affilée, présentés à la banque vers le 15 du mois)

## En Carte Bancaire (sur place) :

- ✚ Paiement en une fois uniquement
- ✚ Un montant supplémentaire de 4€ sera ajouté pour couvrir les frais bancaires

## Rappel :

- ✚ Aucun remboursement de cotisation n'est possible en cours d'année, quel qu'en soit le motif.

# VALIDATION LICENCE (Nouvel adhérent)



Une fois votre profil créé par le club dans la base FFA, vous recevez un mail avec vos identifiants et le lien permettant d'accéder aux informations à compléter / valider :

- ✚ Etat civil
- ✚ Coordonnées
- ✚ Adresse
- ✚ Assurance
- ✚ Code d'Ethique et de Déontologie
- ✚ Les préférences de communication FFA

## IMPORTANT :

- ✚ Vérifier vos mails indésirables
- ✚ L'adresse mail de l'éditeur est : [adherent@athle.fr](mailto:adherent@athle.fr)
- ✚ En cas de non réception, prendre contact avec le club
- ✚ Le mail expédié se présente sous la forme suivante:



### RECUPERATION DE VOTRE MOT DE PASSE OUBLIE

Bonjour

Vous avez fait la demande pour récupérer votre mot de passe oublié.

Votre mot de passe personnel est :

Pour mémoire, votre Espace Adhérent est accessible depuis ce lien :  
<http://www.athle.fr/acteur>

Ensuite, saisissez votre numéro de licence ou votre email et votre mot de passe personnel qui vient de vous être rappelé.

En cas de problème n'hésitez pas à contacter le service adhérent par email à [adherent@athle.fr](mailto:adherent@athle.fr).

Fédération Française d'Athlétisme

f t i  
ATHLE.FR

PARTENAIRES PRINCIPAUX  
adidas | Crédit Mutuel | MAIF

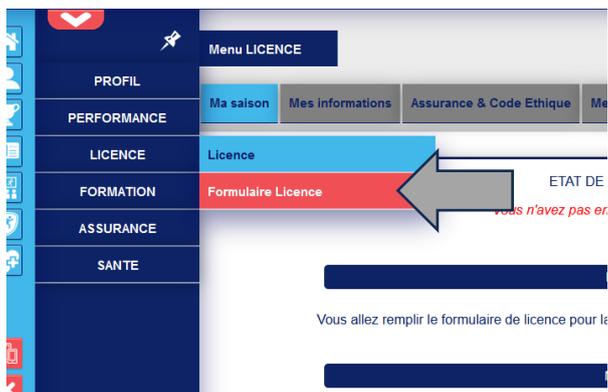
# RENOUVELLEMENT LICENCE



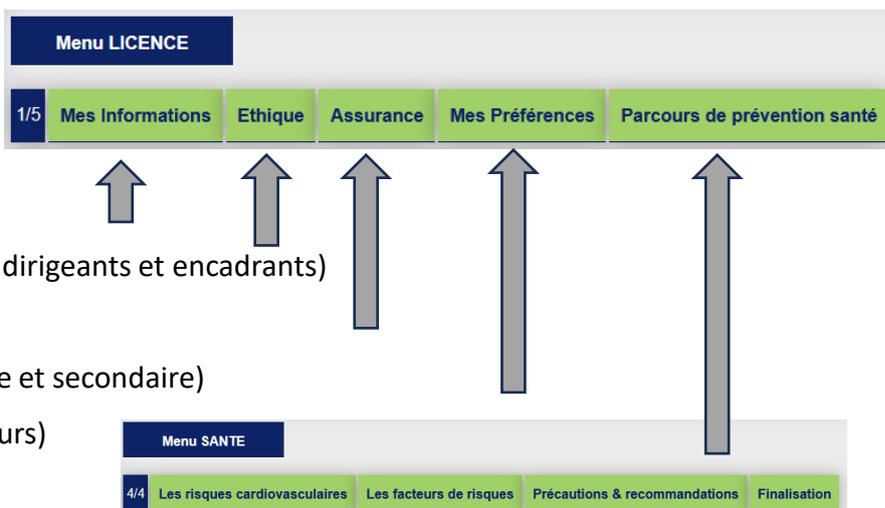
Se rendre sur son ESPACE ATHLE FFA : <http://www.athle.fr/acteur>

Entrer son numéro de licence et son mot de passe (mot de passe oublié vous renvoie les informations sur l'adresse mail de contact liée à votre licence).

Dans le menu LICENCE / FORMULAIRE LICENCE ou directement sur:



## Renseigner les cinq étapes



- 1/ Mes informations (si évolution)
- 2/ Ethique (nouveau : honorabilité des dirigeants et encadrants)
- 3/ Assurance (incluse dans la licence)
- 4/ Mes préférences (pratique principale et secondaire)
- 5/ Parcours de Prévention Santé (Majeurs) ou questionnaire santé mineurs

Une fois l'ensemble des étapes renseignées, le message suivant apparaît:



## VOUS POUVEZ TRANSMETTRE LE DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLETE AU CLUB :





## REGLEMENT INTERIEUR ATHLETIC CLUB DE CANNES

### **ARTICLE 1 : Périmètre et modifications**

Le règlement intérieur dont l'adoption et les modifications sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration complète les dispositions des statuts de ATHLETIC CLUB de CANNES. Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait au fonctionnement pratique des activités de l'Association.

### **ARTICLE 2 : Adhésion**

La demande d'adhésion à l'association ATHLETIC CLUB de CANNES implique le respect des statuts (disponible sur demande auprès de [ac.cannes@wanadoo.fr](mailto:ac.cannes@wanadoo.fr)), du règlement en vigueur, ainsi que le versement d'une cotisation annuelle.

Toute personne ayant acquitté sa cotisation à l'association ATHLETIC CLUB de CANNES est considérée comme membre adhérent de l'association sportive. L'adhésion est l'acte volontaire de l'adhérent.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet et après validation du Parcours Prévention Santé pour les majeurs. Une licence FFA est délivrée à tout adhérent, ainsi qu'un accès à l'espace du licencié FFA.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique : il est l'acte volontaire de l'adhérent.

### **ARTICLE 3 : Cotisation Annuelle**

Le montant de la cotisation à l'association ATHLETIC CLUB de CANNES est valable pour la saison sportive du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante. Il comprend :

- Les frais administratifs
- Le montant de la licence et de l'assurance de la FFA (selon l'option choisie)

Une réduction famille de la cotisation annuelle est accordée dans un même foyer à partir de la seconde licence, à l'exception des étudiants post bac pour lesquels une réduction étudiante est appliquée sur présentation d'un justificatif.

Les frais de mutation pour les adhérents venant d'un autre club, sont pris en charge par l'ATHLETIC CLUB de CANNES.

Les frais de compensation financière selon les règles de la FFA pourront être pris en charge par l'ATHLETIC CLUB de CANNES après consultation et accord du Bureau de l'AC CANNES.

# LE REGLEMENT INTERIEUR (suite)



2/4

## **ARTICLE 4 : Assurance**

Tout adhérent qui souscrit la garantie Individuel Accident lors de sa prise de licence est couvert dans le cadre d'un accident corporel lors de la pratique sportive. Chaque adhérent est couvert par l'assurance Responsabilité Civile souscrite par l'AC CANNES en cas de dommage à un tiers. Tout accident ou blessure devra être déclaré auprès de l'encadrement dès la fin de la séance d'entraînement. La déclaration d'accident (ou blessure) auprès de l'assurance devra être effectuée sous 2 semaines pour être valide, sur l'espace du licencié FFA. Les conditions d'assurance et notices d'information associées sont disponibles sur l'espace licencié FFA, rubrique Assurance.

## **ARTICLE 5 : Communication**

Les informations spécifiques de l'ATHLETIC CLUB de CANNES sont transmises aux adhérents par mail (adresse mail de l'athlète, également utilisée par la FFA). Il appartient donc à chaque adhérent à veiller à consulter sa boîte mail, à faire en sorte que cette boîte mail ne soit pas saturée. En cas de changement d'adresse mail, il est impératif de déclarer la nouvelle adresse auprès du club.

L'ATHLETIC CLUB de CANNES édite chaque mois une « Newsletter » avec les informations remarquable du mois et les événements prévus pour le mois suivant. Cette information couvre l'ensemble des activités et catégories du club et est diffusée par mail aux adhérents et sympathisants du club.

En compléments de la diffusion mail, ces informations peuvent être affichées au club, sur le site internet <https://www.accannes.fr/> ou sur les réseaux sociaux, et données verbalement par les entraîneurs.

## **ARTICLE 6 : Horaires d'entraînement**

Les créneaux d'utilisation des équipements communaux (stade Maurice Chevalier) sont accordés par la ville de Cannes à l'association sportive ATHLETIC CLUB de CANNES. Les horaires d'entraînement fixés en septembre sont en accord avec la disponibilité du stade.

Les horaires d'entraînement peuvent être modifiés temporairement, supprimés ou ajoutés en fonction des conditions climatiques, des manifestations sportives et de la préparation spécifique de chaque entraîneur en période de compétition. Toute modification d'horaires d'entraînement sera communiquée par les responsables (Bureau AC Cannes ou entraîneur) vers les adhérents concernés.

## **ARTICLE 7 : Entraînements**

Le bureau dégage toute responsabilité en dehors des horaires de fonctionnement.

La composition des groupes d'entraînement est définie par l'ATHLETIC CLUB de CANNES.

Une tenue appropriée à la pratique de l'athlétisme est exigée (Survêtement, short, chaussures de sport...). Des installations, des vestiaires, et des douches sont mises à la disposition des adhérents par la ville de Cannes. L'ATHLETIC CLUB de CANNES décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les installations communales.

Tout retard doit être excusé auprès de l'entraîneur. Tout athlète arrivant en retard régulièrement ne peut être accepté aux entraînements. Chaque retard perturbe l'ensemble du groupe, l'échauffement est collectif et ne peut être individualisé au fur et à mesure des arrivées. Pour un bon fonctionnement collectif, il est demandé d'arriver au moins 5 minutes avant l'heure d'entraînement.

Les parents doivent accompagner leurs enfants (Babys, Eveils Athlétique et Poussins) dans l'enceinte du stade, contrôler leur prise en charge par les animateurs et venir les récupérer au même endroit. Un cahier de présence et de ponctualité est tenu par chaque entraîneur. Une décharge de la part des parents sera exigée pour les enfants se déplaçant seuls entre leur domicile et le lieu d'entraînement.

En cas d'intempéries, les entraînements sont maintenus et adaptés aux conditions climatiques. Seules les alertes nécessitant de limiter les déplacements ou de limiter l'accès aux infrastructures communales annuleront de fait les entraînements. Dans ce cas, le bureau de l'AC CANNES communiquera au plus tôt vers les adhérents concernés.

# LE REGLEMENT INTERIEUR (suite)



3/4

Durant les vacances scolaires (hors vacances d'été), les entraînements sont maintenus, hormis la semaine comprise entre Noël et le 1<sup>er</sup> de l'an.

## **ARTICLE 8 : Vestiaires, équipements collectifs et matériels**

L'association ATHLETIC CLUB de CANNES utilise des infrastructures et le matériel de la ville de Cannes. Les adhérents s'engagent à prendre soin du matériel prêté, à laisser les locaux en parfait état de propreté et à respecter le règlement mis en vigueur par la municipalité dans l'enceinte du stade Maurice Chevalier.

Tout mauvais fonctionnement des installations, mauvais état du matériel doit être signalé aux entraîneurs ou responsables du club.

## **ARTICLE 9 : Accidents**

En cas d'accident sur les créneaux d'entraînements de l'AC CANNES, l'entraîneur est tenu de prévenir les personnes concernées dans l'ordre suivant :

1. Les secours (Pompiers / Samu) : 112
2. Les parents / La personne à prévenir
3. Le Président du club ou un membre du bureau.

Aucun soin, en dehors des soins secouristes, ne sera dispensé par l'entraîneur ou les encadrants.

## **ARTICLE 10 : Pertes et vols**

Le club se décharge de toute responsabilité pour tous les vols ou pertes survenus pendant l'entraînement ou les compétitions. Il est fortement conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires, ou sans surveillance.

Les objets trouvés seront conservés dans les bureaux de l'AC CANNES jusqu'à la fin de la saison.

## **ARTICLE 11 : Convocations et engagements pour les compétitions**

Une convocation est envoyée pour les athlètes mineurs par mail avant chaque compétition précisant : date, lieu, horaire, moyen de déplacement. Il est impératif de répondre (même si négatif) sur le site internet du club avant la date limite, car cela permet de mieux prévoir le déplacement et dimensionner l'encadrement pour la compétition.

La participation aux compétitions des athlètes permet d'avoir des performances officielles et marquer des points pour le classement des clubs.

En cas d'engagement à des championnats concernés par les pénalités (à partir de la catégorie cadets), la présence de l'athlète est obligatoire. En cas d'absence, l'athlète devra fournir un certificat médical pour éviter l'amende de la fédération.

## **ARTICLE 12 : Etat d'esprit - Comportement**

Tout adhérent bénéficie de la structure et l'encadrement bénévole de l'association sportive, tout adhérent **doit** aider et participer à la vie du club au travers de missions lors des organisations de compétitions sur stade ou des manifestations Running de l'ATHLETIC CLUB de CANNES.

Tout adhérent s'engage à entretenir un bon état d'esprit, gaieté, loyauté et respect des autres. Une attitude sportive se manifeste par le respect des règlements, de l'adversaire, de l'officiel et de ses décisions, ainsi que par un souci d'équité et la reconnaissance de la supériorité de l'adversaire dans la défaite.

Tout adhérent s'engage à représenter le club lors des compétitions (maillot du club obligatoire), en individuel et par équipe. La participation aux interclubs pour les personnes sélectionnées doit être une priorité.

# LE REGLEMENT INTERIEUR (suite)



4/4

Tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste pourra être sanctionné par une sanction allant jusqu'à l'exclusion définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation, de même que tout acte de mauvaise tenue morale ou physique engageant la réputation du club.

## **ARTICLE 13 : Déplacements**

### Catégories Eveils Athlétiques et Poussin(e)s :

Les déplacements collectifs sont organisés et financés par l'ATHLETIC CLUB de CANNES, sur la base des inscrits aux compétitions, pour les compétitions ayant lieu à plus de 20km.

### Catégories Benjamin(e)s et Minimes :

Les déplacements collectifs sont organisés et financés par l'ATHLETIC CLUB de CANNES, sur la base des inscrits aux compétitions.

### Autres Catégories :

Les déplacements collectifs sont organisés et financés par l'ATHLETIC CLUB de CANNES, sur la base des inscrits aux compétitions prévues par les entraîneurs et validées par le Bureau de l'AC CANNES, ou des qualifiés aux championnats nationaux.

Les déplacements individuels pour les championnats nationaux seront remboursés par le club, sur la base des justificatifs fournis et l'accord préalable du Président.

Aucun frais de déplacement individuel ne sera remboursé en cas de déplacement collectif prévu ou pour une participation à une compétition non validée par les entraîneurs et le Bureau de l'AC CANNES.

### Cas particuliers des Masters (Salle ou Piste) :

Les championnats nationaux, européens ou mondiaux sont accessibles aux athlètes sur simple inscription, sans qualification. L'ATHLETIC CLUB de CANNES apportera une participation financière aux athlètes, sur fourniture de justificatifs de frais, à concurrence de 150 € par athlète médaillé.

## **ARTICLE 14 : Récompenses**

Le club récompense les athlètes méritants. Les récompenses sont adaptées en fonction des catégories et des performances. Les athlètes sont prévenus pour la remise des récompenses qui peuvent avoir lieu lors des entraînements / goûter de fin de saison pour les plus jeunes, ou lors de l'assemblée générale pour les athlètes participant aux championnats de France ou ayant des performances remarquables.

Les athlètes doivent être présents aux cérémonies pour recevoir leurs récompenses, ou exceptionnellement excusés au préalable. Ils doivent aussi avoir participé aux Interclubs si la demande leur en a été faite. Seuls les athlètes licenciés au moment de la remise des récompenses pourront être considérés.

Règlement approuvé par le Conseil d'Administration de l'ATHLETIC CLUB de CANNES le 03/07/2024.

# LA BOUTIQUE AC CANNES



L'AC Cannes propose à ses adhérents un choix de vêtements sportifs siglés ACC et représentant l'identité du club.



On y retrouve le survêtement aux couleurs du club, mais aussi des T-shirts, shorts, vestes, sweats, polos, chaussettes et sacs siglés ACC.

Quelques exemples :

### SURVÊTEMENTS

**01 6824 - VESTE A CAPUCHON ICONIC**  
Borded Polyester (Recycle), 300 % Polyester (recycle)  
Insertion jacquard | Poches latérales avec fermeture éclair

**02 9324 - VESTE POLYESTER ICONIC**  
Mati Polyester-Tricot, 100 % Polyester (recycle)  
Insertion jacquard | Poches latérales avec fermeture éclair

**03 9289 - PANTALON POLYESTER ALLROUND**  
Mati Polyester-Tricot, 100 % Polyester (recycle)  
Poches latérales avec fermeture éclair | Finition de la jambe en Ripps avec fermeture éclair | Bord élastique en deux parties avec cordon de serrage

**914**

Tailles	6824	9324	9289
Enfants: 128, 140, 152, 164	42,00 €	32,00 €	25,00 €
Femmes: 34, 36, 38, 40, 42, 44	50,00 €	Tailles H	Tailles H
Hommes: S, M, L, XL, XXL, 3XL	50,00 €	36,00 €	28,00 €

### VESTE - SWEAT JOGGING

**22 6765 - SWEAT A CAPUCHON BASE**  
70 % Cotton, 30 % Polyester  
French-Terry | Coton biologique certifié | Soft touch | Poche cousue | Capuchon avec cordon de serrage | Sans cordon dans les tailles enfants | Cordon et logo en couleur contrasté | Finition en Ripps aux manches et à la taille

**23 6865 - VESTE A CAPUCHON BASE**  
70 % Cotton, 30 % Polyester  
French-Terry | Coton biologique certifié | Soft touch | Prérétrécit | Poches supérieures | Capuchon avec cordon de serrage | Sans cordon dans les tailles enfants | Cordon et logo en couleur contrasté | Finition en Ripps aux manches et à la taille

#### Couleurs

**89, 04, 01, 08, 09, 41, 21, 41**

Tailles	6765	6865
Enfants: 128, 140, 152, 164	40,00 €	44,00 €
Femmes: 34, 36, 38, 40, 42, 44	---	48,00 €
Hommes: S, M, L, XL, XXL, 3XL	45,00 €	48,00 €

Pour passer commande, il suffit de ramener le Flyer de Commande et le paiement correspondant au club.

Les vêtements sont ensuite commandés et réceptionnés sous 2 à 3 semaines.



# LE MÉCÉNAT

## ENTREPRISES — PARTICULIERS

Stade et avenue Maurice Chevalier

06150 CANNES LA BOCCA

Tél : 04 93 47 03 54 – Mail : [ac.cannes@wanadoo.fr](mailto:ac.cannes@wanadoo.fr)

Internet : <https://www.accannes.fr/>

L'Athletic Club de Cannes est une association loi 1901 déclarée d'utilité publique (affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme). L'objet de l'ACC est la pratique et le développement de l'Athlétisme, qui regroupe aujourd'hui les activités sur stade, mais aussi les courses hors stade (running et trail), l'athlé Santé et la Marche Nordique.

Comme pour toute association, le financement et l'équilibre du budget est primordial. La contribution liée aux cotisations des adhérents représente moins du quart du budget annuel. Le nombre grandissant d'adhérents engendre des dépenses non compensées par les cotisations, et les subventions municipales, départementales et régionales, soumises aux rigueurs budgétaires, n'évoluent pas dans le même sens.

## Le mécénat sportif

Le mécénat sportif s'entend comme un soutien matériel apporté, sans contrepartie de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou une personne pour l'exercice d'intérêt général s'étendant aux champs de la culture, de la solidarité, de l'environnement et du sport. Le mécénat se distingue du parrainage (sponsoring en anglais) par la notion de contrepartie. Autant le mécène ne recherche pas de contrepartie (sauf éventuellement la citation de son nom), autant le parrain s'engage avec le bénéficiaire dans une opération de nature commerciale en vue d'en retirer un bénéfice direct.

C'est la loi n° 2003-709 du 1er août 2003, dite « loi Aillagon », relative au mécénat, aux associations et aux fondations, qui permet d'encourager par des mesures fiscales avantageuses les initiatives privées, qu'il s'agisse de celles des entreprises ou de celles des particuliers.

## Avantages du mécénat pour l'entreprise:

Pour l'entreprise, le mécénat offre une opportunité d'être reconnue comme un interlocuteur à part entière de son territoire d'implantation. En s'engageant concrètement dans des actions citoyennes, le mécène affirme sa responsabilité sociale et contribue à renforcer l'attractivité économique de son territoire. Le régime fiscal autorise désormais l'association à citer le nom ou faire apparaître le logo de l'entreprise mécène sur ses supports de communication. De plus, le mécénat est un outil de management qui permet à l'entreprise de sensibiliser et d'impliquer ses salariés autour de causes d'intérêt général qu'elle soutient.

## Avantages fiscaux du mécénat :

Le versement d'un don n'est pas soumis à la TVA. Le bénéficiaire du don doit délivrer au donateur un reçu fiscal n°11580\*03 à joindre à la déclaration de revenus ou de résultats (à conserver en cas de déclaration par internet).

**Les entreprises** soumises à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés bénéficient d'une **réduction fiscale de 60%** du montant du don, dans la limite de 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe ou de 10 000 euros de versements.

Cette démarche est également possible pour **les particuliers**, qui peuvent bénéficier d'une **réduction fiscale de 66%** du montant du don, dans la limite de 20% du revenu imposable.

**ENTREPRISE : Le coût réel d'un mécénat de 1000€ est de 400€ / PARTICULIER : Le coût réel d'un don de 150€ est de 51€**

**Vous désirez des informations complémentaires ou soutenir par du mécénat l'ACC, n'hésitez pas à nous contacter Frédéric Serrat (Président) par mail ([fred.serrat@ac-cannes.fr](mailto:fred.serrat@ac-cannes.fr)) ou tél (06 95 33 33 37).**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Mail : .....

Je fais un don par chèque bancaire ci-joint à l'ordre de l'AC Cannes. Son montant est de ..... euros.

Je recevrai un reçu au titre des dons aux organismes reconnus d'intérêt général.

Date : ...../...../.....

Signature :

Je souhaite figurer dans la liste des mécènes

Je souhaite rester anonyme

# LE BENEVOLAT



L'Athletic Club de Cannes est une association sportive affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme, dont l'objet est la pratique et le développement de l'Athlétisme. Même si la partie financement est cruciale, le club ne peut fonctionner sans bénévoles.

L'ACC est toujours à la recherche d'adhérents ou de parents intéressés pour aider le club, tout au long de la saison, ou simplement lors de l'organisation des manifestations.

Faites-vous connaître en remplissant la partie « participation à la vie du club » du bulletin d'adhésion, ou venir nous voir directement.

Quelques exemples de besoins :

- Photographe
- Jurys pour compétitions sur stade
- Signaleurs sur parcours des courses (dans Cannes uniquement)
- Recherche de partenariats



# AVEC LA LICENCE FFA

